

Evaluer en protection de l'enfance - BL (2023)

Durée : 2 jour(s) (14,00 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

Cette formation a vocation à consolider les connaissances de base nécessaires au travail d'évaluation en protection de l'enfance :

- Comprendre et contextualiser la notion de besoins fondamentaux de l'enfant
- Repérer les risques au développement de l'enfant
- Considérer la place des parents et la valorisation de leurs compétences

PUBLIC :

Professionnels travaillant en établissement ou service de protection de l'enfance

PREREQUIS :

Aucun prérequis.

CONTEXTE :

La loi du 5 mars 2007 affirme la place centrale de l'enfant dans le dispositif de protection, la primauté de son intérêt, de ses besoins d'ordre physique, intellectuel, social et affectif, le respect de ses droits, la prise en compte de son âge, de sa singularité, de son environnement et de son histoire, renforçant ainsi la nécessité de mettre les besoins individuels au cœur du processus d'accompagnement. Aussi, les nouvelles dispositions issues de la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant bien que réaffirmant les principes de la loi de 2007, viennent redéfinir la protection de l'enfance considérant qu'elle vise « à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits », définition inchangée par la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants..

Le Département, en tant que chef de file de la protection de l'enfance a donc un rôle primordial pour veiller au respect des besoins des enfants installés sur son territoire. Cette formation a donc pour objectif de faire partager à l'ensemble des professionnels de la protection de l'enfance intervenants auprès des enfants et des familles, une culture commune.

La consolidation de cette culture commune suppose que les professionnels intègrent les évolutions législatives du secteur, ainsi que les actualités des politiques publiques. Les présupposés d'une évaluation s'appuyant sur les besoins de l'enfant et les compétences de ses parents doivent également être partagés.

Enfin, et c'est l'objet des journées en présentiel, les professionnels du secteur gagnent à se rencontrer, à échanger sur leurs pratiques et à dégager des axes de travail autour de la formalisation d'objectifs, de la méthodologie de projet et de l'évaluation tripartite qui est un pilier de la loi ayant un impact important sur les pratiques.

PROGRAMME :

Jour 1

- Les évolutions législatives
- Les textes de référence en protection de l'enfance.
- Les dispositifs nouveaux repérés sur le terrain
- Le parcours de l'enfant en protection de l'enfance
- Qu'est-ce qu'un projet ? Quelles sont les dynamiques à l'œuvre entre les différents projets ?
- Les différents projets et leur articulation (PPE, PP, PPS...)
- Les spécificités de la notion d'évaluation en protection de l'enfance.

Objectifs pédagogiques du J1 :

- Intégrer les évolutions législatives
- Comprendre les nouveaux enjeux et le contexte de l'évaluation en protection de l'enfance
- Se placer dans une perspective en intégrant la richesse de l'actualité d'un secteur en plein mouvement
- Identifier les initiatives locales qui s'inscrivent dans ces évolutions
- Penser son intervention dans une globalité d'interventions pour l'enfant

Jour 2

- Un projet = formaliser des objectifs :
- Comment recueillir les attentes de l'enfant et de ses parents ? Quelle place dans les différents projets ?



- . Comment passer de l'évaluation à l'objectif ?
- . Exercices pratiques autour de situations apportées par les stagiaires.
- . Apports sur les attendus du rapport d'évaluation, du rapport de situation et de projet
 - La place de l'enfant et son droit à la participation et à l'expression propre
- . Exercice de réflexion sur la conduite d'entretien : Sur la base d'une réflexion individuelle, comment je favorise la participation au sein de l'entretien ? Quels sont mes forces, mes freins, mes aides ?
- . Participation et autodétermination dans le cadre de l'évaluation, des fondements pour la construction du parcours : Témoignages en protection de l'enfance sur la participation, La notion d'autodétermination, Présentation des outils favorisant l'autodétermination de l'enfant et de ses parents
- . Quelles perspectives pour l'accompagnement du parcours de l'enfant en protection de l'enfance ?

Objectifs pédagogiques du J2 :

- S'approprier la méthodologie de projet
- Repositionner le lien entre évaluation et projet pour l'enfant
- Penser le parcours de l'enfant de l'évaluation à la fin de l'accompagnement
- Positionner la place de l'enfant, de sa famille et des acteurs de la protection de l'enfance dans l'évaluation
- Développer une posture valorisant les compétences parentales
- Imaginer des perspectives d'amélioration des pratiques dans l'évaluation des situations des enfants protégés ou en risques ou en danger.

E-learning (3h)

- Les théories utilisées dans la définition des besoins fondamentaux dans la démarche de consensus sur les besoins de l'enfant en protection de l'enfance du 28 février 2017 : La théorie de l'attachement, Le développement de l'enfant, La notion de besoins, Les neurosciences
- Les risques et facteurs de risques pouvant compromettre le développement de l'enfant : Facteurs de risque, Catégories de mauvais traitement, Comportements et manifestation - repères
- Les compétences parentales

Objectifs pédagogiques du e-learning :

- S'approprier les aspects psychologiques du développement de l'enfant et la notion de besoins fondamentaux
- Repérer les risques au développement de l'enfant
- Comprendre et contextualiser la notion de besoins fondamentaux de l'enfant
- Considérer la place des parents et la valorisation de leurs compétences

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- En présentiel : Etudes de cas. Travaux en sous-groupe. Apports théoriques.
- En distanciel : Apports théoriques, étude de documents, tests en ligne et jeux sérieux. Visionnage de vidéo

MODALITES D'ÉVALUATION :

- Test de connaissance en début de parcours et à chaque fin de module sous la forme d'un questionnaire.
- Quizz de connaissances au début de la journée en présentiel.
- Questionnaire individuel à la fin de la journée en présentiel : ce que j'ai appris, ce que je mets en réflexion, ce que je vais mettre en œuvre

MODALITES D'INSCRIPTION :

Modalités d'inscription :

Inscription en ligne obligatoire

Coût de la formation :

Contributeur : 385 €/participant

Non contributeur : 515 €/participant

Le e-learning est à réaliser à votre rythme au cours des 3 semaines avant la date en présentiel

Aucun paiement n'est demandé à l'inscription. Le règlement se fera à l'issue de la formation (ou en fin de trimestre pour les formations longues), par virement bancaire ou par chèque.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le CREAI pourra proposer une autre date sur un autre lieu, voire annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date de la session.

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour

Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51